

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



CIRCULAIRE N° 1765 /MPMBPE/DGD/DU 11 MAR 2016
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Volumes de produits dérivés du cacao
soumis au régime exceptionnel d'exportation**

Réf. : - Courrier CCC 312 2015/MTL/DGA-NKE/DV-KIEK/tg
- Courrier N° 4275/MPMB/CAB/CT-AJL/SLR

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Arrêté interministériel N°086/MINAGRI/MPMEF/MPMB du 17 juin 2015, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers, l'état joint en annexe des volumes arrêtés au 30 septembre 2014, des produits dérivés de cacao.

En application de la mesure visant à l'utilisation des taux de rendements réels par unités de broyage, ces volumes de dérivés de cacao sont admis à l'exportation en exonération totale des taxes et redevances.

En vertu des dispositions de l'Arrêté interministériel susvisé, les quantités devant faire l'objet de réajustement de poids, sur la base des taux de rendements réels sur la période d'avril à septembre 2015, s'établissent à 10 311 tonnes et sont répartis par opérateurs conformément à l'état susmentionné.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

Le Directeur Général
Le Directeur
Général
Issa COULIBALY
Contrôleur Général des Douanes
Officier de l'Ordre National

Ampliations :

- MPMB/Cab
- MINAGRI/CAB
- FEDERMAR
- CEPEX
- CGECI
- Chbre Cce et Industrie
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. Des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- CCESP
- Toutes les Directions Douanes

TABLEAU 2 : Etat des ajustements de poids par unité de broyage sur la période du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2015 (en Kg)

IMPORTATEUR	RENDEMENT	RATIO EQUIVALENT FEVES	FO1 LANCEES AU 30 SEPTEMBRE 2015	FO1 LANCEES SELON TAUX CALCULE AU 30 SEPTEMBRE 2015	ECART DE POIDS A COMPENSER (FORMULE TAUX ZERO)
CARGILL COCOA	85,53%	1,169	49 356 380	46 162 802	3 193 578
CEMOI CI	84,14%	1,189	31 499 792	29 950 514	1 549 278
CHOCO IVOIRE	80,08%	1,249	9 775 000	9 765 791	9 209
CONDICAF	81,52%	1,227	11 693 720	11 475 017	218 703
FORAGRI	83,55%	1,197	3 667 500	3 511 734	155 766
ICP	82,48%	1,212	10 525 000	10 208 300	316 700
OCP	82,32%	1,215	25 067 500	24 361 932	705 568
SACO	83,35%	1,200	86 755 402	83 268 604	3 486 798
UNICAO	82,05%	1,219	26 976 308	26 300 892	675 416
TOTAL	83,43%	1,199	255 316 602	245 005 586	10 311 016